

DG/2006/081
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours
de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion du Forum économique international des Amériques

Montréal, le 6 juin, 2006

Madame la Ministre,
Madame la Secrétaire parlementaire,
Monsieur le Directeur général
Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est une joie pour moi que de participer à la douzième édition du Forum économique international des Amériques sous un intitulé si prometteur : « Développement et partenariat : du risque à la réussite ».

Je suis particulièrement heureux de pouvoir m'exprimer aujourd'hui dans le cadre de votre forum sur un thème crucial pour l'UNESCO : « Mondialisation et diversité culturelle – culture et mondialisation des économies ».

La mondialisation, on le dit souvent, est marchande dans son principe. A mesure qu'elle se développe, cette expansion, qui tend à réduire sans cesse les obstacles aux flux des objets, des informations et des idées, produit de formidables opportunités pour une meilleure circulation des savoirs et un dialogue accru à l'échelle planétaire. Elle s'expose également à des risques nouveaux : ceux de la diversité et du pluralisme.

Non qu'elle gomme, comme on le craint trop souvent, toutes les différences. Le principe même des échanges appelle nécessairement une certaine forme de diversité. Mais la mondialisation semble parfois incapable de les reconnaître équitablement et de les penser justement. Plus la sphère de ce qui est mondialisé s'accroît, plus l'ampleur des différences à appréhender augmente. Tel caractère, telle originalité, naguère confinés dans un territoire, une culture, une histoire bien déterminés, apparaissent aujourd'hui comme une des figures communes de l'universel, et s'offrent comme élément du patrimoine vivant de l'humanité, qui s'y voit donner un accès presque sans limites.

Gardons-nous donc d'opposer artificiellement une mondialisation diabolisée à un passé sacralisé : la mondialisation pourrait être et sera probablement une immense avancée dans l'histoire de l'humanité, pourvu que nous sachions en dégager toutes les potentialités et en maîtriser toutes les conséquences. Pourvu surtout qu'elle s'effectue au bénéfice de l'humain dans ses valeurs les plus profondes.

Cette tâche, on le comprend bien, est à la fois immense, et risquée. Nous vivons une époque qui pourrait être pleine de promesses et de possibilités, mais nous la vivons avec des esprits encore malhabiles à comprendre toutes les chances qu'amène le renouveau en cours, et trop souvent enclins à y réagir par le repli. Cette opposition entre la rapidité de l'évolution globale et la lenteur des

adaptations individuelles ou collectives aggrave les risques inhérents à tout changement rapide.

Sans nous tromper d'objet, il appartient à tous et à chacun d'exercer une vigilance d'autant plus active que les enjeux sont plus grands : ce n'est pas la mue des civilisations appelée « mondialisation » qui est un danger, mais bien l'écart entre son mouvement, et la cadence de notre capacité de la maîtriser et de la nourrir de sens, de justice, et – en un mot – d'ambition humaniste.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut penser de nouveaux rôles pour de nouveaux acteurs, ou du moins des rôles repensés à la lumière de cette nouvelle donne. Les équilibres sur lesquels reposait la vie internationale étant profondément modifiés, les rôles respectifs de tous ses acteurs se trouvent radicalement transformés.

Evoquer la culture dans ce contexte est entaché de risque, tant ce terme a connu d'acceptions et d'interprétations différentes dans l'espace et dans le temps. C'est pourquoi j'aimerais me livrer à une brève mise au point sur ce que l'UNESCO entend par « culture » et, partant, par « diversité culturelle ».

Lorsque l'UNESCO a été créée au lendemain de la seconde guerre mondiale, la culture renvoyait essentiellement à la production artistique, aux beaux-arts et belles-lettres. En outre, son Acte constitutif l'invitait à œuvrer afin d'« assurer aux Etats membres l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité de leurs cultures », postulant ainsi l'existence de cultures distinctes coïncidant avec les frontières des Etats nations. C'est la Déclaration de la Conférence de Bogota sur les politiques culturelles, en 1978, qui énonce clairement que « la culture, en tant qu'ensemble de valeurs et de créations d'une société et expression de la vie même, est essentielle à celle-ci et n'est pas un simple moyen ou instrument accessoire de l'activité sociale ».

Aujourd'hui la définition de référence de la culture, telle qu'elle est inscrite dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001, s'inspire des conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles de Mexico en 1982, des travaux de la Commission mondiale de la culture et du développement (*Notre Diversité créatrice*, 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998). Elle donne à la culture une définition considérablement élargie : « La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts et les

lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

La reconnaissance du champ élargi de la culture esquisse ainsi le principe d'une politique culturelle fondée sur la reconnaissance de la diversité au sein des sociétés et entre elles. Elle débouche au seuil du nouveau millénaire, avec l'adoption unanime de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, sur la désignation de la diversité culturelle comme « patrimoine commun de l'humanité ».

Assortie de son Plan d'action, la Déclaration entend relever le double défi de la diversité culturelle : d'une part assurer la capacité des individus et des groupes à construire un être ensemble harmonieux en s'appuyant sur un dialogue interculturel au sein des sociétés et entre elles, c'est-à-dire construire un pluralisme culturel en tant que réponse politique au fait de la diversité culturelle ; d'autre part, protéger et mettre en valeur la multiplicité des formes par lesquelles les cultures trouvent leurs expressions. En d'autres termes, défendre la diversité créatrice afin que celle-ci reste le lieu du dialogue des cultures. Les mandats assignés à l'UNESCO dans son Acte constitutif de promouvoir « la féconde diversité des cultures » et de faciliter « la libre circulation des idées, par le mot et par l'image » se trouvent ainsi mutuellement soutenus, la libre circulation des idées agissant comme germe fécond pour la diversité culturelle et le dialogue.

Dialogue interculturel et diversité culturelle sont, pour l'UNESCO, indissociables et conditionnés l'un à l'autre. Le foisonnement des expressions culturelles, qui traduisent la richesse des imaginaires, des savoirs et des systèmes de valeurs, est le terreau pour un dialogue renouvelé qui débouche sur l'intégration et la participation de chacun à l'être ensemble des sociétés. Ce pari ne peut être gagné que s'il se fonde sur une diversité créatrice respectueuse de chaque expression culturelle pour autant que celle-ci s'inscrive dans le respect des droits de l'homme et des valeurs fondamentales.

De la culture à la diversité culturelle en passant par la solidarité intellectuelle et morale, par la coopération pour le développement, par le dialogue interculturel et par la préservation de la diversité culturelle comme patrimoine commun de l'humanité, il apparaît clairement que les lignes de force qui guident l'engagement de l'UNESCO dans le domaine de la culture à l'heure de la mondialisation restent inchangées : elles se fondent sur le paradigme d'une humanité plurielle où les cultures sont autant de processus dynamiques et sans cesse réinventés par le fait même de leur mise en dialogue. A la vision d'un monde constituée d'une poignée de « civilisations » correspondant à des unités

culturelles immuables et fermées, l'UNESCO oppose celle de la diversité culturelle dont la richesse même procède du dialogue.

L'objectif que se donne l'Organisation est de rassembler toutes les forces vives qui œuvrent en faveur de la diversité culturelle : non seulement les Etats et le secteur public, mais aussi la société civile et le secteur privé. Tous contributeurs et bénéficiaires de la diversité culturelle, nous devons tous en être aussi les garants. Aux côtés des Etats, l'engagement des organisations non gouvernementales et la constitution de réseaux internationaux en faveur du respect de la diversité donnent des signes concrets d'une responsabilité internationale déjà à l'œuvre.

Cette responsabilité doit pouvoir être relayée dans un champ politique qui ne se laisse pas piéger par les clivages, mais qui s'appuie sur la concertation et la coordination à l'échelle locale, nationale et internationale. A l'heure où la mondialisation noue chaque jour plus serrés les liens d'interdépendance entre les Etats et où la diversité culturelle se révèle un enjeu majeur en termes culturels, sociaux, politiques et économiques, cette perspective est vitale pour la diversité culturelle, qui ne peut faire l'objet d'un débat manichéen entre un « tout culturel » et un « tout commercial ».

Pas moins de sept Conventions internationales ont été élaborées par l'UNESCO depuis les années 50 afin de préserver les nombreux aspects de la diversité culturelle, vue sous le double angle du patrimoine et de la créativité contemporaine.

Dans ses aspects patrimoniaux, la diversité culturelle s'incarne dans le patrimoine matériel immobilier, avec les nombreux sites et monuments culturels protégés au titre des Conventions de 1972 bien sûr, mais aussi de 1954 en cas de conflit armé.

Les biens meubles se trouvent quant à eux protégés au titre de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, renforcée par la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés de 1995, ainsi que par la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, adoptée en 2001.

Le patrimoine immatériel, qui n'avait pendant longtemps pas fait l'objet d'une attention assez soutenue, alors même qu'il constitue probablement l'expression la plus représentative du génie culturel de l'humanité et la promesse de la transmission de la diversité culturelle aux générations futures.

La créativité contemporaine, qui n'avait jusqu'alors bénéficié que de la protection sur le droit d'auteur au titre de la Convention de 1952, révisée en 1971, s'est vue également dotée d'un instrument normatif adopté en 2005, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), venu ainsi parachever l'édifice normatif élaboré par l'UNESCO pour la défense de la diversité culturelle.

Ces instruments, qui constituent aujourd'hui, au sein du secteur de la culture, la synthèse de la stratégie de l'UNESCO en matière de protection et promotion de la diversité culturelle, traduisent en termes juridiques l'article 7 de la Déclaration universelle : « Chaque création puise aux racines des traditions culturelles, mais s'épanouit au contact des autres cultures. C'est pourquoi le patrimoine, sous toutes ses formes, doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures en tant que témoignage de l'expérience et des aspirations humaines, afin de nourrir la créativité dans toute sa diversité et d'inspirer un véritable dialogue entre les cultures ».

L'enjeu sera désormais de savoir les faire se soutenir mutuellement, tant il est vrai que nous ne pouvons appréhender le fait culturel que dans sa globalité.

En poursuivant cette stratégie, l'Organisation continue de donner forme à sa mission initiale qui consiste à préserver la paix dans le monde en assurant à chacun les conditions d'un développement humain harmonieux.

En effet chaque forme de création, dès lors qu'elle a été conçue dans le respect des valeurs universelles et dans un esprit d'ouverture à l'Autre, contient le germe d'une rencontre, d'un dialogue où chacun puise la capacité et la liberté d'être transformé.

Le rôle intégrateur du patrimoine et de la créativité dans la prévention des tensions et conflits ou leur résolution a déjà fait ses preuves, et il convient de poursuivre en ce sens. De même, un esprit solidaire, tout entier orienté vers la réduction de la pauvreté, est seul garant que les pays en développement, grands pourvoyeurs de diversité créatrice, puissent en être pleinement bénéficiaires.

L'accélération inéluctable du processus de mondialisation qui se traduit à la fois par une intensification des flux migratoires et une ouverture sans précédent sur le monde grâce aux nouvelles technologies, n'est pas exempt de dérives, je le rappelai au début de mon exposé. Nous sommes tous conscients – et les médias sont là pour nous le rappeler chaque jour – que la mondialisation ne génère pas les moyens de juguler les tensions et conflits dus à la sacralisation des différences culturelles et à la stigmatisation de l'Autre ; pas plus qu'elle ne

comble le fossé entre les pays et régions bénéficiant des moyens de valoriser leur patrimoine culturel, et ceux qui n'en bénéficient pas. Les conséquences de cet état de choses se traduisent par un manque de cohésion sociale au sein des sociétés, un manque de sécurité dans le monde, et des risques accrus d'uniformisation culturelle, y compris linguistique. En d'autres mots, par un développement humain inégal. J'entends par « développement humain » un développement qui ne soit pas exclusivement fondé sur la croissance économique mais sur la capacité et la liberté de chacun à réaliser pleinement son destin. Le respect de la diversité culturelle comme principe éthique, inséparable du respect de la dignité humaine, participe pleinement à ce développement humain.

L'UNESCO mobilise aujourd'hui l'ensemble de ses secteurs pour favoriser le respect et la mise en valeur de la diversité culturelle, en veillant à créer des passerelles entre ceux-ci pour répondre aux différents contextes où la diversité culturelle est mise à l'épreuve. C'est ce que préconise le Plan d'Action de la Déclaration, en veillant à susciter une prise de conscience de la valeur positive de la diversité culturelle dans l'éducation, à promouvoir la diversité linguistique dans l'espace numérique, à veiller à l'émergence ou à la consolidation d'industries culturelles dans les pays en développement, dont l'immense richesse créative est insuffisamment reconnue et valorisée.

Car il est clair que si nous ne redoublons pas d'efforts, nous risquons d'assister à une fragmentation encore plus grave et d'entériner à court terme la rupture des liens les plus profonds de la cohésion sociale. L'ampleur du défi, nous le savons tous, est immense. Et seule la communauté internationale dans son ensemble — je veux parler, bien sûr, des organisations internationales, des États, mais aussi de la société civile au sens large, des individus qui la composent, des organisations qui la représentent, ou du secteur privé — pourra le relever. Action internationale, action nationale et action individuelle ne peuvent être dissociées. L'enjeu majeur de la mondialisation est sans doute la création d'une conscience planétaire ou chacun pourra s'identifier à de multiples appartenances qui façonneront, de plus en plus, son horizon culturel et notre humanité commune. Je suis convaincu que votre Forum, placé sous le signe du risque, mais aussi de la réussite, saura y apporter une importante contribution.